

***Espaces politiques de l'architecture : engagements, expériences, transmission***

Le dossier du 7<sup>e</sup> numéro de *transversale* sera consacré à la relation entre politique et architecture, aux affrontements du désir et de la règle qui président aux dialogues entre les échelles de l'habitable, du partageable et de l'utopique.

« Dès ses premiers emplois, la politique est entendue à la fois comme une science, une technique, un art et comme la pratique du gouvernement des sociétés humaines<sup>1</sup> ». La « politique » se distingue à l'époque moderne de la « police », issue de la même origine sémantique mais incluant une spécification d'ordre public qui ne peut que dériver d'une règle politique précédemment débattue et ou instituée. C'est donc probablement à partir du débat sur la loi commune que se séparent les deux branches issues de la *polis* grecque initiale, qui représentait, de façon plus globale, l'organisation spatiale et sociale de la cité : l'organisation des hommes dans la cité correspondrait donc à un agencement de l'espace de la cité elle-même.

Ce qui va nous intéresser en premier lieu sera cette politique définie comme « science, art, technique et pratique », c'est-à-dire assez précisément comme une architecture, si l'on admet que, tout à sa conception spatiale et sociale, la politique ainsi définie n'inclut pas la dimension essentielle du temps comme devant être éprouvé à la fois comme « jamais plus » et comme découverte perpétuelle. Ainsi l'architecture serait science, art, technique, pratique, chacune écrite et dessinée dans un temps, dans un espace et dans une société. Les préconisations spatiales énoncées par Aristote dans *Politique* sur la cité parfaite corroborent d'ailleurs cette hypothèse<sup>2</sup>. Simultanément, la conscience de la dimension politique de toute conception ou ajustement de l'espace est présente dans les traités d'architecture et ce de façon récursive. Vitruve définissait déjà l'espace public comme une commodité de rencontre citoyenne, complétant les prescriptions d'Aristote : « Si la ville est sur le bord de la mer, il faudra que la place publique soit près du port, tandis que si la ville est à l'intérieur des terres, le forum devra être au centre<sup>3</sup> ».

La responsabilité de l'architecte et de l'urbaniste s'en trouve naturellement et directement engagée. Elle est ainsi questionnée par Claude-Nicolas Ledoux, qui va au-delà du traité d'architecture pour projeter le futur de l'architecture au service du politique : « Avant que la nuit ne couvre de son voile obscur le vaste champ où j'ai placé tous les genres d'édifices que réclame l'ordre social, on verra des usines importantes, filles et mères de l'industrie, donner naissance à des réunions populeuses. Une ville s'élèvera pour les enceindre et les couronner. Le luxe vivifiant, ami nourricier des arts, y montrera tous les monuments que l'opulence aura fait éclore<sup>4</sup> ».

Cette responsabilité portant au militantisme participe du projet lui-même. L'œuvre est politique par essence, simplement parce qu'elle est là, serait-on tenté de d'écrire, implantée dans un espace public où elle revendique aussitôt son droit au débat. Mais aussi et plus fortement sans doute lorsqu'elle est conçue d'entrée comme manifeste (la *Saline* de Ledoux, la *Red House* de Morris et Webb, le quartier *Hansaviertel* de Berlin...), porteuse de propositions spatiales et sociales induisant un changement du regard sur l'architecture, mais également porteuse d'un espoir de changement politique. C'est ce que rappelle avec conviction Anatole Kopp : « Ces architectes [du mouvement moderne] n'avaient pas pour objectif la réalisation d'un chef-d'œuvre personnel, mais l'édification en grande quantité de tout ce que les habitants de la ville de pierre étaient privés depuis toujours. Il était dès lors normal que les conceptions architecturales liées à cette nouvelle manière de construire rejoignent pour l'essentiel les courants politiques de la gauche de l'époque, qu'il y ait eu collaboration pour atteindre un but commun<sup>5</sup>. »

Architecture et politique publique tissent un canevas complexe, de la formation de l'architecte, prise en charge et structurée en France par l'Académie au XVII<sup>e</sup> siècle, de la réglementation du métier au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles jusqu'aux importantes commandes publiques, leviers au service du pouvoir. C'est ce système imbriqué qu'Eugène Viollet-le-Duc, nourri de ses ressentiments personnels, critiquait vivement : « Comment admettre qu'une administration, qui n'est pas artiste, va prendre sous sa responsabilité de confier, par exemple, la construction d'un monument public à un homme que repousse un corps, supposé se recruter dans l'élite des artistes ? [...] Aussi ces administrations se trouvent-elles bientôt complètement à la merci des chefs de la congrégation et entourés de leurs adhérents, candidats à tous les degrés<sup>6</sup>. »

Qu'il s'agisse ensuite (et la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'y consacre majoritairement) de l'urbanistique, c'est-à-dire selon l'expression de Bernard Huet « d'un moyen puissant pour organiser des quantités - en même temps, il faut bien le dire, à la suite des guerres et des destructions et des mutations<sup>7</sup>... », ou qu'il s'agisse de l'architecture proprement dite, ce à quoi nous participons aujourd'hui, la lente agonie de « la cité carbonifère, éden paléotechnique », est prophétisée dès le début des années 1960 par Lewis Mumford<sup>8</sup>.

De la vision planétaire à la pratique locale, le prix Pritzker 2012 Wang Shu décrit la difficulté quotidienne du réglage de ces relations entre politique, architecte, constructeur et usagers, lorsque, chargé de la rénovation de la rue Zhongshan à Hangzhou, il se trouve fréquemment mis en situation de délicate négociation : « Les bâtiments existants ne devaient pas être démolis ; pourtant j'ai découvert que les habitants préféraient cette solution, qui leur permet de toucher des indemnités. Les autorités la privilégient parce que les opérations de sauvegarde coûtent plus cher que la démolition. Il nous est arrivé de découvrir que certaines maisons, encore debout la veille, avaient disparu ; à nos demandes d'explications, on nous répondait que les fondations des bâtiments voisins étant trop proches des nouvelles, pour la commodité des travaux, ils avaient été démolis. Cela se passe ainsi, avec des conflits, des rivalités<sup>9</sup>. » Tout ce qui touche à l'espace public relève du débat politique et comme le remarque Trotsky, des « questions du mode de vie<sup>10</sup>. »

Après une longue éclipse renaît ainsi le primat de la cité et peut-être, une nouvelle proximité de l'architecture et du politique : science, art, technique, pratique. Mais peut-être dans un ordre différent et dès lors, le paysage apparaît-il comme victime collatérale ou, au contraire, comme l'espace réunissant aujourd'hui les enjeux les plus vitaux, où se dérouleraient les luttes citoyennes les plus visibles ? Chris Younès insiste, en philosophe de l'architecture et du politique, sur les notions de milieu et de vivant : « Partir de la notion de milieux urbains, c'est chercher à comprendre comment s'opèrent les relations entre les éléments et les êtres vivants qui les constituent, mais aussi comprendre à la fois ce qui fait milieu et ce qui fait monde<sup>11</sup>. » Ou comment revenir à l'ancestrale *polis*...

Cet appel à articles propose d'explorer ces questions selon trois axes d'investigation distincts – l'architecture étant, dans *transversale*, comprise aux échelles de l'urbain et du paysage et aux régimes d'historicité :

- L'engagement politique des architectes et l'examen de son expression dans des manifestations publiques, entretiens diffusés, ouvrages édités, revues d'architecture ; les organisations professionnelles d'architectes, leurs conceptions de l'architecture et leurs visées politiques ;

- L'œuvre d'architecture elle-même comme instrument affirmé et articulé d'une vision politique de l'espace et conçue comme susceptible de créer la forme d'une transformation de la société ;
- L'enseignement de l'architecture et la politique : analyse des dispositifs d'enseignement mis en place en différentes périodes et différents lieux, de ce qu'ils disent des sociétés qui les constituent et de leurs visions du statut de l'architecte dans la cité, analyse des formations, continuités et contestations de ces pédagogies et de ces visions.

Marie Gaimard et Gilles-Antoine Langlois

## Notes

<sup>1</sup> REY, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert, 1998, t.2, p.2825-2829, articles « Police » et « Politique ».

<sup>2</sup> ARISTOTE, *Politique*, livre II, chapitre 7 et livre IV, chapitres 10 et 11.

<sup>3</sup> VITRUVÉ, *De Architectura*, I, 7, 1.

<sup>4</sup> LEDOUX, Claude-Nicolas, *l'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, Paris : Perronneau, 1804, p.1.

<sup>5</sup> KOPP, Anatole, *Quand le Moderne n'était pas un style mais une cause*, Paris : ENSBA, 1988, p. 8.

<sup>6</sup> VIOLLET-LE-DUC, Emmanuel, *Entretiens sur l'architecture*, Paris : Morel & Cie, 1872, t.2, 14<sup>e</sup> entretien, p.153.

<sup>7</sup> HUET, Bernard, *Sur un état de la théorie de l'architecture au XXe siècle*, Paris : Quintette, 2001, p.31. On connaît, du même auteur, la virulence du « Requiem pour un Ordre » publié dans *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°181, septembre 1975.

<sup>8</sup> MUMFORD, Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Paris : Seuil, 1964 (1<sup>ère</sup> éd. américaine 1961), p.559-603.

<sup>9</sup> WANG Shu, *Construire un monde différent conforme aux principes de la nature*, leçon inaugurale Ecole de Chaillot, 31 janvier 2012, Paris : Editions de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, p.104.

<sup>10</sup> TROTSKY, Léon, *Les Questions du mode de vie*, Paris : UGE, 1976 (1<sup>ère</sup> éd. russe dans la *Pravda*, 1923).

<sup>11</sup> YOUNES, Chris, « Des milieux qui font monde », dans PAQUOT, Thierry, *Repenser l'urbanisme*, Gollion : InFolio, p.137.

Les articles sont à adresser pour le **15 septembre 2023** conjointement à :

[gilles.a.langlois@gmail.com](mailto:gilles.a.langlois@gmail.com)

[marie.gaimard@gmail.com](mailto:marie.gaimard@gmail.com)

[leonore.dubois@protonmail.com](mailto:leonore.dubois@protonmail.com)

Ils comportent 25000 à 30000 signes tout compris. Les sources, bibliographie et références sont en notes de bas de page. Les abstract (10 lignes) français/anglais et 5 mots-clés français/anglais sont adressées dans le même fichier, les illustrations jointes dans des fichiers séparés (voir charte éditoriale jointe pour le détail).

Calendrier :

Fin septembre 2023 : sélection après expertise par le comité de lecture en double aveugle

Octobre 2023 : finalisations des articles et choix des illustrations avec les auteurs.

Parution fin décembre 2023.

*transversale* / histoire architecture urbain paysage

Directeur de rédaction : Gilles-Antoine Langlois

Secrétaires de rédaction : Marie Gaimard et Léonore Dubois-Losserand

Revue scientifique à conseil scientifique international et comité de lecture expertisant en double aveugle, fondée et éditée en 2016 à l'ENSAPBx (n° 1 et 2), coéditée ENSABx / CNRS Passages – ENSAPVS / EVCAU (n° 2, 4, 5), puis éditée par ENSAPVS / EVCAU en numérique (HAL) et papier (n°6).

Rubriques : textes (dossier thématique) / chemins / matériaux de la recherche / varia. *transversale* édite 1 ou 2 « varia » par numéro ; la rubrique « matériaux de la recherche » héberge des états de recherche en cours ; la rubrique « Chemins » est consacrée aux travaux d'étudiants de l'ENSAPVS et de l'ENSA Normandie.